

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le onze du mois de juin,

A la salle des fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en dates du 4 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Christel PILLOT, Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Florent MOUREAUX, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Marc CLAIS, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Anthony MERIQUE, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Julien NAEGELEN, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Pascal JACQUOT, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Laurence RACINE, Régis LIGIER, Dany KRASAUSKAS, Didier DURAND, Véronique SALVI, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Francine LA PENNA, Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Samuel HOUSER, Pascal BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Olivier CLEMENCE donne procuration à Sébastien BARRAS, Roland MARTIN donne procuration à Vincent BOBILLIER, Christophe JANIN donne procuration à Françoise VUILLEMIN, Bertrand LOUVET donne procuration à Françoise VIPREY, Sylvain LAURENT donne procuration à Franck VILLEMAIN, Georges VALLAT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Denis SIMONIN donne procuration à Caroline ARGOUARC'H, Claude MARTELET donne procuration à Francine MISERE

Excusés : Sébastien WOLFF, Catherine RACINE représentée par Laurence RACINE, Patrick BOITEUX représenté par Pascal BOITEUX

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Emmanuel SAULNIER

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 51	Ayant pris part à la délibération : 60
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-06-05	Objet : FINANCES – Décision modificative n°1 budget ordures ménagères
---	--

1^{er} point :

Une filière de valorisation des anciens bacs de collecte est désormais mise en place.

Ainsi, une offre commerciale de la société EMC Avenue Louise 523 1050 BRUXELLES – Belgique nous a été proposée pour le rachat des anciens bacs de collecte de la CCPM (bacs dégradés et bacs hors service) pour un prix de 200€ la tonne TTC.

Après validation de la pesée, il s'avère que le rachat de contenants PEHD usagés est de 3.70 tonnes. Le montant à facturer à la société EMC s'élève donc à la somme de 740€ TTC.

Après vérification, il s'avère que les biens sont absents de l'inventaire de la CCPM. Il convient dès lors de les intégrer par décision modificative au compte 2157 pour la somme de 740 € TTC afin de réaliser ensuite les opérations de cette cession.

Il est demandé en outre au comptable du SGC de Morteau de réaliser de son côté les écritures d'inscription à l'actif afin d'être en concordance avec les écritures de la CCPM.

2^{ème} point :

À la suite d'une erreur lors de la saisie du budget Ordures Ménagères, il est nécessaire de modifier les comptes suivants :

- Compte 6588 « Autres Charges de Gestion courante » + 1 260 000 €
- Compte 6581 « Pénalités sur marché » - 1 260 000 €

Ces dépenses correspondent aux participations pour le traitement et la valorisation des déchets à PREVAL.

3^{ème} point :

Le budget Ordures Ménagères reçoit des subventions versées par PREVAL. Conformément aux règles comptables applicables, ces subventions doivent être imputées au compte 748 « Subvention d'exploitation collectivité de rattachement » et non au compte 741 « Subventions d'exploitation tiers ».

Il est nécessaire de modifier les crédits inscrits aux comptes suivants :

- Compte 748 « Subvention d'exploitation collectivité de rattachement » - 315 000 €
- Compte 741 « Subventions d'exploitation tiers » + 315 000 €

4^{ème} point :

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » pour la somme de 2 000€ afin de régulariser la facturation des années antérieures :

- Motif : dégrèvements auprès des usagers, départs et ventes non signalés lors de la facturation
- Vu le budget primitif 2026 « Ordures ménagères » voté le 5 mars 2026,
- Vu la nécessité d'inscrire à l'actif les biens listés ci-dessus au compte 2157,
- Vu la cession de ces biens à la société EMC,
- Vu le besoin de régulariser les crédits inscrits aux comptes 6588 et 6581 Dépenses et aux comptes 748 et 741 Recettes,
- Vu le besoin d'ouvrir des crédits supplémentaires au compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs »,
- Compte tenu du vote en suréquilibre en section de fonctionnement,

Par conséquent, il est proposé d'ouvrir les crédits suivants au budget Ordures Ménagères par décision modificative n° 1 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**Décision modificative n°1**

Communauté Cnes Pays de Maïche - 01013 ORDURES MENAGERES

DM n° 1	2026
INSEE	25356

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-657 : Valeurs comptables actif cédés	0.00 €	740.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	740.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6581 : Pénalités sur marchés	1 260 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	1 260 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 260 000.00 €	1 260 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 741 : Subv. d'exploit. coll. de rattachement	0.00 €	0.00 €	315 000.00 €	0.00 €
R- 748 : Subv. d'exploit. tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	315 000.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	315 000.00 €	315 000.00 €
R- 757 : Produits des cessions éléments actif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	740.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	740.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 260 000.00 €	1 262 740.00 €	315 000.00 €	315 740.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 2157 : Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	740.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	740.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	740.00 €
Total Général		1 262 740.00 €		316 480.00 €

L'exposé entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget Ordures Ménagères 01013.

Pour copie conforme,
Le Président
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...
Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :
Voix pour : 60
Voix contre : 0
Abstention : 0